

MESNIÈRES EN BRAY



République Française
Département de Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Note accompagnant le budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel 2023 se prépare dans un contexte économique où l'inflation à 2 chiffres est d'actualité. Les dépenses de

fonctionnement en matière d'énergie (chauffage, électricité, combustible...) ainsi que l'évolution de la masse salariale due à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique imposent des inscriptions de crédits supérieures à celles réalisées en 2022. Par ailleurs, une nouveauté, celle du fonctionnement du syndicat à vocation scolaire (les classes sont désormais regroupées sur un seul site) est prise en considération tant en recettes qu'en dépenses. Quant aux recettes, dans un contexte économique difficile pour les ménages, l'équipe municipale n'a pas augmenté les taux de la fiscalité locale se contentant de la progression de ces produits due à l'augmentation des bases d'imposition de 7.2% votées par les parlementaires dans la loi de finances. Par ailleurs, les dotations de l'Etat (Dotation Globale Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) s'élèvent à 262 153 € et progressent de 3,65% par rapport à l'année passée. L'affectation de résultat constaté au 31.12.2022 autorise un report à nouveau de 596 853 € en section de fonctionnement.

Le prévisionnel 2023 :

- **En fonctionnement :** Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 398 475 €.

- **En investissement :** L'équilibre entre les dépenses et les recettes se situe à 1 047 002 €. En recettes, soulignons qu'un emprunt de 46 000 € a été inscrit au taux de 2,3% sur une durée 11 années permettant de financer une partie de l'équipement en lampes «LED» de l'éclairage public. Le remboursement des annuités (constant à hauteur de 4780.76 €) sera compensé par les économies réalisées. Les premiers remboursements seront à inscrire au budget prévisionnel 2024.

Enfin, la dette communale 2023 se compose d'un seul emprunt contracté à l'occasion de la construction de la salle de spectacles et de loisirs pour un remboursement annuel inscrit à hauteur de 10 700 € en capital (section d'investissement) et à 355 € en intérêts (section de fonctionnement). Pour mémoire, cet emprunt, à annuités constantes, court jusqu'en 2026.

Dany Minel, Maire

